

Le CSA attend la publication par le gouvernement du dernier décret pour clore l'appel à candidature pour la TNT

Le CSA a rappelé qu'il attendait la publication du dernier décret pour clore l'appel à candidature pour la télévision numérique terrestre (voir ci-dessus). L'appel à candidature ne pourra être clôturé que 45 jours après la parution de celui-ci. Compte tenu du calendrier établi par le Conseil, si la clôture des candidatures intervient bien dans la première quinzaine de mars, le choix des candidats devrait être fixé au début du mois d'août et la signature des conventions interviendrait alors fin novembre.